

**COMMUNE DE JARNOSSE
(LOIRE)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20220920-2022_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2022/28**

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : **10**
Votants : **10**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le VINGT SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur
Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 13/09/2022

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie,
VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS
Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.**

Absents excusés : Carole DECHAVANNE

Secrétaire : Jean DONNARS

Délibération publiée le 26/09/2022

**FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ FOURNIE
À UN HABITANT AU DÉPÔT COMMUNAL**

M. le Maire informe qu'en raison des travaux réalisés chemin du Ventou, un Jarnossien n'ayant plus accès à sa cour momentanément, a eu son accord pour brancher son camion réfrigéré sur le réseau électrique du dépôt communal. L'habitant a été informé que l'électricité fournie lui sera facturée par forfait, après service rendu.

M. le Maire informe que l'utilisateur a bénéficié du branchement électrique de la semaine du 16/05/2022 à la semaine du 04/07/2022.

M. le Maire demande l'avis de son Conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de facturer les frais d'électricité consommée par _____ par forfait
d'un montant de 30 €.

Cette somme sera imputée au compte 70878.

Fait à JARNOSSE, le 22 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Jean DONNARS

